

juillet 2026
n°196



Dracy-le-Fort



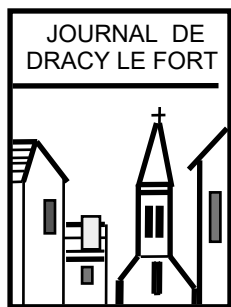
Dracy-le-Fort d'après peinture 1856

Sommaire

page 1	: Édito	pages 10-11	: Du nouveau au Parc...
pages 2-4	: Le Marathon 2026	page 12	: Un agave en fleurs
page 5	: Vide-grenier du 3 mai	pages 13-21	: Associations
page-6	: Commémoration du 8 mai	page 21	: Manège de la Tuilerie - Humour
page 7	: Une chasuble classée	page 22	: Paroisse Infos - Solution mots croisés
page 8	: Mots croisés	page 23	: carnet de deuil
page 8	: Alerte carrière de Mellecey	pages 24-34	: Conseils Municipaux
page 9	: Scènes en campagne	pages 35-37	: Responsables locaux - Annonceurs

Place comble pour les "Terrasses de Dracy"



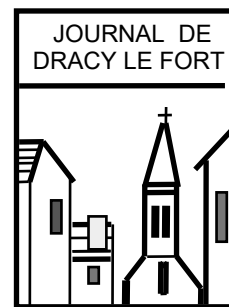


1977

JOURNAL DE DRACY

n°196 juillet 2026

édito



2026

A l'approche de notre **200^{ème}** numéro, dans quelques mois nous allons pouvoir fêter le cinquantenaire de notre Journal créé par Hubert LÉGLISE ... eh oui **½ siècle !**

Nombreux et constructifs sont ceux qui ont participé à cette aventure collective durant toutes ces années.

Notre ami Gilbert fut de ceux-là. Secrétaire de notre association, toujours fidèle et bienveillant, il ne manquait pas non plus de fantaisie : c'était lui qui chaque année élaborait «le poisson d'avril» pour notre Journal.

Gilbert BOBILLOT (1942-2026) nous a quittés le 28 avril 2026. Il laisse un grand vide au sein de notre équipe et nos pensées sont unanimement tournées vers lui.

Pour autant et en hommage à Gilbert, nous vous souhaitons une agréable lecture, en espérant que vous trouverez autant de plaisir à découvrir nos articles que nous en avons eu à les rédiger.

Quelques vers d'une chanson qu'aimait beaucoup Gilbert, "La tendresse" interprétée par Bourvil et que la famille avait choisie en accompagnement pendant la cérémonie religieuse.



On peut vivre sans richesses
Presque sans le sou
Des seigneurs et des princesses
Y en a plus beaucoup
Mais vivre sans tendresse
On ne le pourrait pas
Non, non, non, non
On ne le pourrait pas
On peut vivre sans la gloire
Qui ne prouve rien
Être inconnu dans l'Histoire
Et s'en trouver bien
Mais vivre sans tendresse
Il n'en est pas question

...



...

Faites donc pleuvoir sans cesse
Au fond de nos cœurs
Des torrents de tendresse
Pour que règne l'amour
Règne l'amour
Jusqu'à la fin des jours



...

Quand la vie impitoyable
Vous tombe dessus
Qu'on n'est plus qu'un
pauvre diable
Broyé et déçu
Alors sans la tendresse
D'un cœur qui nous soutient
Non, non, non, non



QR Code permettant de consulter sur tablette ou smartphone la **version numérique et en couleur** du "Journal de Dracy"

<https://www.mairie-dracy-le-fort.fr/wp-content/uploads/2026/06/JOURNAL-DE-DRACY.pdf>



LE PARCOURS DU MARATHON 2026

Sur le parcours : des routes, des chemins, des vignes, un château, des domaines viticoles, de magnifiques panoramas et la traversée de notre beau village !

 **42.195 km**
de distance

 **495 m**
de dénivelé

 **75 %**
de route et petites routes

 **25 %**
de chemin



Alex KAMBALE PALUKU



Vainqueur de l'épreuve (à son arrivée sur la place de Dracy), pas le temps pour lui de flâner et de profiter de l'accueil :



Encouragements
Boissons
Victuailles

Musique


Bœuf charolais
à la plancha

MARATHON		HOMMES
1.	KAMBALE PALUKU Alex	2:28:49
2.	DESLOGES Grégoire	2:39:03
3.	BRAYET Adrien	2:40:18



MARATHON		FEMMES
1.	CAMPANO Manon	3:11:10
2.	FEUILLAT Camille	3:15:39
3.	ARNAUD Salomé	3:17:38

MARA 3		HOMMES
1.	MICH DEDEUR POWER 2	2:46:13
2.	TEAM MICHEL	2:47:21
3.	FRAMATOME CHALON	2:59:32



MARA 3		FEMMES
1.	LES VENOT CHATELET	3:51:54
2.	PARCE QU'ON EST BELLE	3:57:39
3.	LES 3 SANS FREIN	4:07:42

SEMI-MARATHON		HOMMES
1.	BOURGEOIS Alexandre	1:12:31
2.	COULON Antonin	1:13:52
3.	BOST Fabrice	1:14:53

SEMI-MARATHON		FEMMES
1.	POMPANON Margot	1:24:21
2.	GROSSETETE Maëlle	1:29:00
3.	BEAUSSART Laura	1:31:02



Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures !



DRACY
3 mai

Souvenirs du Vide-grenier 2026



La météo de ce dimanche 3 mai était plutôt incertaine, mais elle n'a pas empêché le succès de cette manifestation, avec plus de 50 exposants !



Pour les chineurs "professionnels", les meilleures affaires sont réalisées dès l'ouverture, à 7h30. Viennent ensuite, tout au long de la matinée, des familles complètes, des curieux et autres fouineurs, à l'affût d'une bonne surprise, ou d'une bonne affaire, et il y en avait !

En fin de matinée, la pluie menaçante sonnait le repli pour la plupart des exposants, prêts à recommencer l'année prochaine.



*Nous vous avons photographiés ce 3 mai, et vous ne vous retrouvez pas dans cette page ...
Rassurez-vous, votre stand était aussi beau et achalandé que les autres ...
il nous a bien fallu faire un choix, vous étiez nombreux !*

Le 8 mai 2026 avec les élèves de l'école de Dracy

Pour la célébration du 8 mai, la présence des élèves de l'école est devenue une tradition. Ils étaient 20 volontaires cette année, représentant toutes les classes du primaire. Accompagnés de Madame GAUDILLIÈRE et Madame MATTHYS, ils ont lu à tour de rôle les strophes du célèbre poème de Paul ÉLUARD, *Liberté*. Écrit en 1942 pendant la Deuxième Guerre mondiale, ce poème est un message d'espoir face à l'occupation allemande.

Pour ceux qui assistent à cette cérémonie, la présence de ces enfants est intéressante. On voit leurs parents attendre, peut-être avec un peu d'inquiétude, le moment où leurs rejets vont lire leur petit papier devant tout le public. Sans les parents, nous serions vraiment peu nombreux, merci à eux d'avoir répondu à la demande de Madame GAUDILLIÈRE, et merci à elle de poursuivre cette tradition du Souvenir.

La commémoration du 8 mai est importante pour les enfants aussi : préalablement à la cérémonie, par des rappels à l'histoire et des explications adaptées à chaque niveau de classe, l'école assure le devoir de mémoire. Enfin, et ce n'est pas le moindre des bienfaits de cette journée pour les enfants : lire à voix haute en public les oblige à se concentrer sur leur texte, à surmonter leur peur, ce qui contribue à améliorer leur confiance en eux.



Michel BERNARD et Jean-Claude WURTZ étaient en tenue, présents au "portez armes". A la technique, Martial BEUGNET assurait la bonne marche de la cérémonie qui s'est déroulée par un grand beau temps. Merci à eux.



Une chasuble classée de l'église de Dracy va rejoindre le musée de la cathédrale d'Autun

Depuis des décennies et sans doute davantage, une vingtaine de vêtements liturgiques reposaient dans les tiroirs des meubles de la sacristie de Dracy, dont une chasuble aux motifs remarquables, aux broderies cousues au fil d'or classée au titre des Monuments Historiques en juin 2008.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine religieux, la Municipalité avait décidé la restauration de la sacristie et elle avait jugé souhaitable de mettre à l'abri les vêtements liturgiques dans un local de la Mairie.

Le 5 mai dernier, en accord avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et en lien avec Michaël VOTTERO, conservateur régional adjoint des Monuments Historiques, une convention a été signée, pour que la chasuble en question soit exposée au musée de la cathédrale d'Autun.

Le 29 mai, une réunion s'est tenue en Mairie de Dracy. Etaient présents le Maire Olivier GROSJEAN, deux de ses adjoints Martial BEUGNET et Dominique PETITJEAN, Céline GARNIER, Secrétaire Générale de Mairie, Myriam ZAHRA, sacristine de l'église de Dracy, Xavier CHARVET, représentant la Paroisse, Emmanuel MÈRE, journaliste au JSL, et Martine PLANTEC de la Société Patrimoine et Conservation, venue de Semur-en-Auxois, chargée du nettoyage de la chasuble et de ses accessoires.



Bientôt donc, la chasuble, qui avait servi de vêtement sacerdotal à différents curés de notre village dans les années 1900, prendra le chemin d'Autun, avec ses accessoires !



Notre église dracysienne est riche d'objets classés, dont le Christ en croix, les fonts baptismaux, les grilles de communion, le tableau de Saint Bénigne, les meubles de la sacristie.

LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

HORIZONTALEMENT

1. Lieu-dit des Hauts de Dracy (sans l'article). **2.** Toutes les lettres d'une boisson locale. Tellement. **3.** Commence et finit Lessard. Un peu ivre. **4.** Le nom d'un regretté Dracysien qui nous a quittés ce trimestre. **5.** Rivière de l'arrière-côte chalonnaise, à l'envers. Ne vaut rien et encore moins comme ça. **6.** Une façon de boire sans toucher le goulot. **7.** Les tiens. Epuiser.

VERTICALEMENT

I. Prénom de notre ami du 4 horizontal. **II.** Baptisée. **III.** Prénom masculin en phonétique. Erreurs informatiques. **IV.** Préfixe qui vaut un milliard. **V.** Un commerçant du marché de Givry y montre sa marchandise. Vu comme dans ce Journal. **VI.** Te moquas. **VII.** Introduit le mois ou l'année. On mesure sa fréquence quand elle est sonore ou son débit quand elle est liquide. **VIII.** Décider au Conseil Municipal.

Solutions page 22

L'activité de la carrière de Mellecey va-t-elle redémarrer ?

Projet : extraction annuelle de près de 80 000 tonnes pendant 20 ans

L'impact environnemental concerne trois communes : Mellecey, Givry et **Dracy-le-Fort**.

Alors que depuis 2021 le site sert à stocker des déchets inertes et à effectuer du concassage, la "SAS **Mauguin ISDI et Granulats**" souhaite exploiter à nouveau un gisement de calcaire.

Une enquête publique a été lancée fin mai, elle est accessible avec ce QR Code sur le site de la mairie de Mellecey :



Afin de préserver la qualité de vie des habitants des trois communes concernées, l'association "Mieux vivre à Mellecey" a organisé une journée d'information

le mardi 16 juin et lancé une pétition en ligne accessible directement avec ce QR Code :



Pour plus d'information : lire en page 16 l'article de presse du JSL du 16 juin 2026

LE DÉPARTEMENT AGIT !

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

Scènes en CAMPAGNE

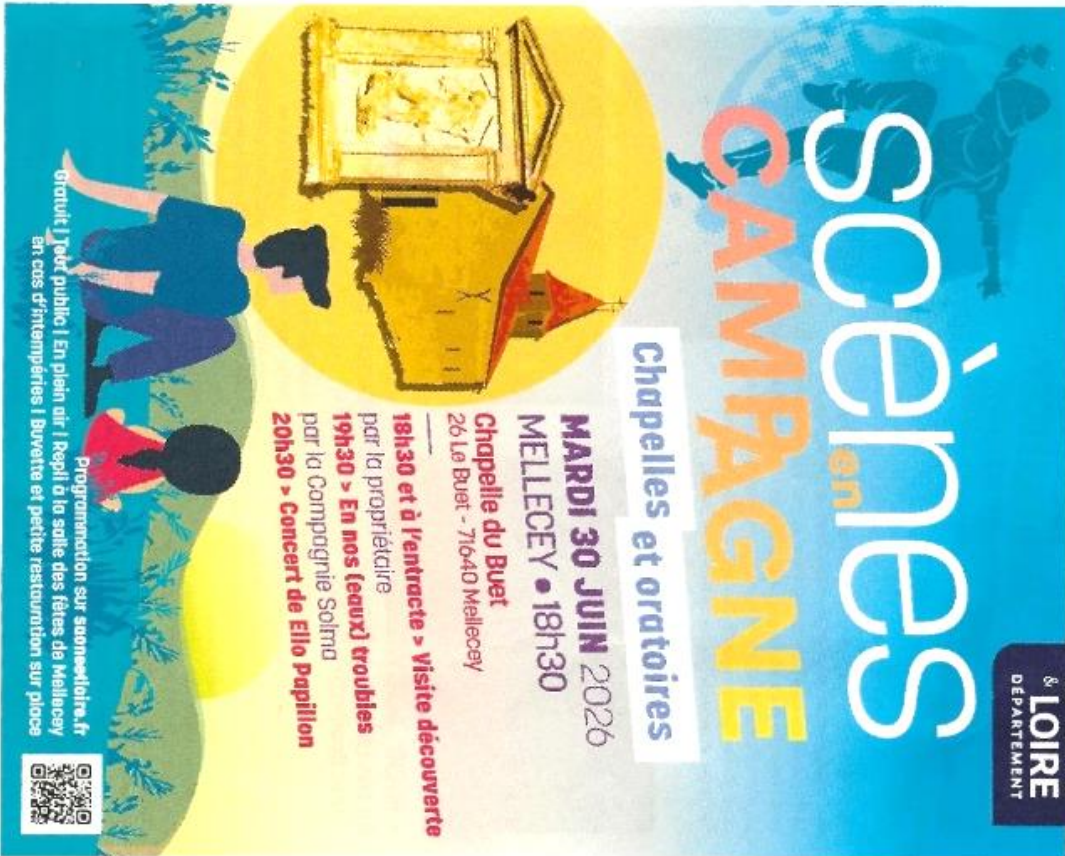
Chapelles et oratoires

MARDI 30 JUIN 2026
MELLECEY • 18h30

Chapelle du Buet
26 Le Buet - 71640 Mellecey

18h30 et à l'entracte > Visite découverte
par la propriétaire
19h30 > En nos (eaux) troubles
par la Compagnie Solima
20h30 > Concert de Elio Papillon

Programme sur sanneeloir.fr
Entrée libre ! En plein air ! Repas à la suite des fêtes de Mellecey
en cas d'intempéries ! Buvette et petite restauration sur place




scènes en CAMPAGNE

MARDI 30 JUIN 2026
à MELLECEY

Visite découverte par la propriétaire

> 18h30 et à l'entracte

Le domaine du Buet, autrefois grange dépendante de l'abbaye cistercienne de Maizières, a été vendu à la Révolution. La chapelle actuelle aurait été rebâtie sur une chapelle plus ancienne, autrefois lieu de pèlerinage. Le chanoine Denis Givrot raconte en effet qu'on venait prier ici les apôtres saint Jacques le Mineur et saint Philippe, auxquels le sanctuaire était dédié.



> 19h30

En nos (eaux) troubles
par la Compagnie Solima

30 min / Tout public / Danses urbaines

L'eau ? Essentielle, vitale et omniprésente dans le quotidien de chaque être humain lui donnant ainsi une place privilégiée tant bénéfique que problématique.

Les danseuses et chorégraphes de la Compagnie Solima se sont interrogées sur ses divers états, son utilisation au quotidien mais également son usage excessif amenant à de nombreuses conséquences délétères. Jusqu'à quand l'être humain va-t-il continuer d'avancer en eaux troubles ?



COUVIORAGE
Trouvez ou proposez un trajet

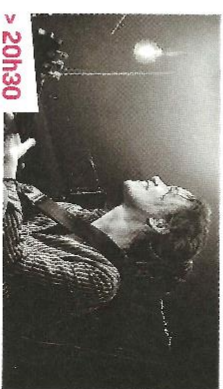


> 20h30

Concert de Elio Papillon

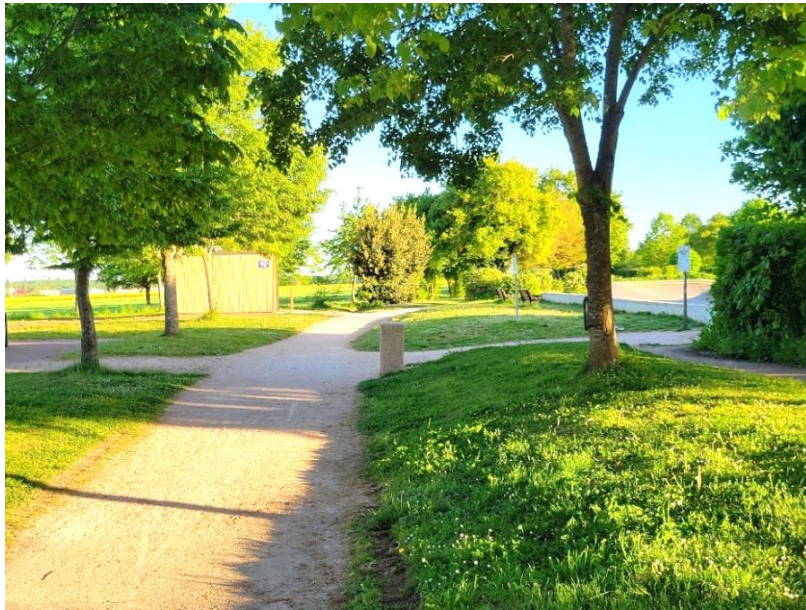
1h / Tout public / Musique pop

Super Eden tisse un voyage où la poésie danse avec la musique, où les sons et les images se superposent pour questionner notre monde, notre course effrénée, nos aspirations profondes. L'écriture, tantôt aérienne et contemplative, tantôt percutante et engagée, explore notre lien à la nature, au temps qui file, à la quête insatiable du bonheur. Les textes oscillent entre rêverie et lucidité, entre une douceur presque onirique et une critique subtile de notre rapport au monde moderne.



Buvette et petite restauration sur place

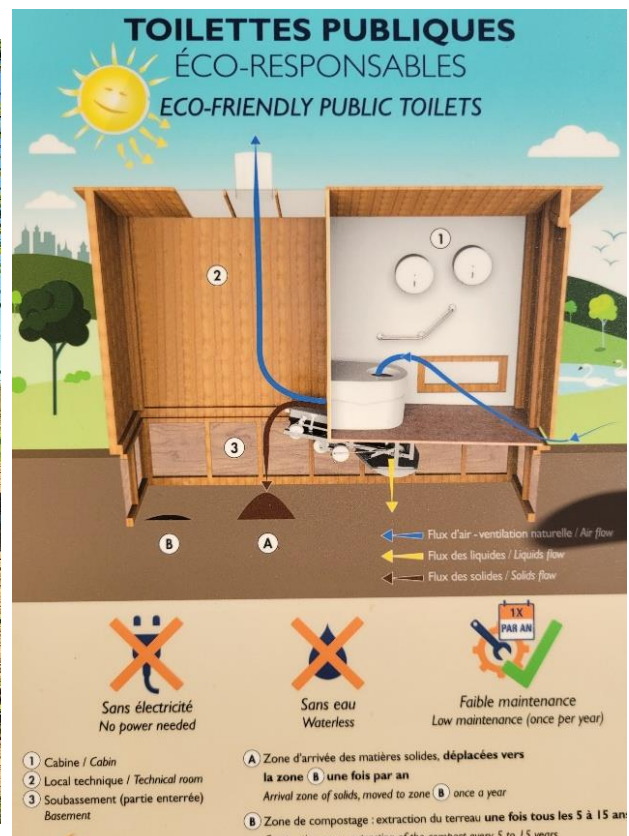
Le parc de Dracy répond de plus en plus à nos besoins !



Dans le numéro 190 de janvier 2025, nous avons écrit un article sur le succès du parc de Dracy et notamment de son pumptrack qui, dès le début, a attiré nombre de visiteurs venus de toutes les communes environnantes. Aujourd'hui, notre parc est devenu *majeur*, ses arbres ont bien grandi, apportant l'ombre et la fraîcheur appréciées par les familles qui viennent de plus en plus nombreuses se retrouver pour pique-niquer. Le succès non démenti aidant, la Commune a apporté de

belles améliorations répondant à des besoins qui avaient été déjà exprimés lors de notre petite enquête réalisée en octobre 2024.

Pour cette année 2026, notre parc est équipé de bancs supplémentaires, d'une nouvelle fontaine, **et de toilettes** ! Pour cette dernière réalisation, jugée au départ difficile à réaliser, la Municipalité a fait installer des toilettes totalement éco-responsables ! Solution répondant aux objectifs écologiques, ces toilettes fonctionnent sans eau et sans électricité ! L'image ci-dessous en donne le principe. Nous n'allons pas entrer dans les détails, mais, si vous avez l'occasion d'utiliser ces toilettes, vous constaterez que leur fonctionnement est simple, une pédale à actionner au pied, c'est tout.



La Mairie nous a précisé que ces toilettes sont sous surveillance électronique, qu'elles ne sont pas accessibles la nuit (fermeture de 20h à 9h du matin, programmable à distance) et que, pour éviter toute "dérive", elles sont nettoyées très régulièrement ... trois fois par semaine actuellement, le lundi (lendemain du WE), le mercredi, et le vendredi (veille du WE). Cette fréquence sera adaptée selon l'affluence et les observations qui seront faites.

Sanisphère, la Société Coopérative et Participative qui produit ce type d'équipement à Nyons dans la Drôme depuis plus de 30 ans, fait appel à une technologie novatrice brevetée, basée sur un principe simple et ingénieux : la séparation des matières solides et liquides, combinée à un écosystème de traitement biologique. Une simple pression sur une pédale active un tapis roulant qui évacue les solides vers une zone de lombricompostage. Les liquides sont dirigés vers un circuit d'évacuation distinct. Ce système, combiné à une ventilation naturelle, assure un fonctionnement autonome et écologique (*la ventilation est efficace, aucune odeur perçue lors de notre visite des lieux, le 2 avril dernier*).

Cet écosystème naturel, composé de micro-organismes et de lombrics, transforme progressivement les matières solides et réduit fortement leur volume de 7 à 10 fois. Résultat : l'enlèvement du **compost ainsi produit** n'est nécessaire en moyenne que tous les 10 à 15 ans, selon la fréquentation des lieux ! Une visite de maintenance annuelle est prévue. L'éclairage est naturel, assuré par deux vitrages en polycarbonate translucide blanc sur la façade avant. En complément, comme on peut l'apercevoir sur le toit, un petit panneau photovoltaïque alimente un spot basse tension associé à un détecteur de présence crépusculaire et alimentant aussi la serrure programmable.

Sollicitées par la Mairie, plusieurs communes de Saône-et-Loire ont confirmé leur satisfaction, après plusieurs années de fonctionnement de cette installation.

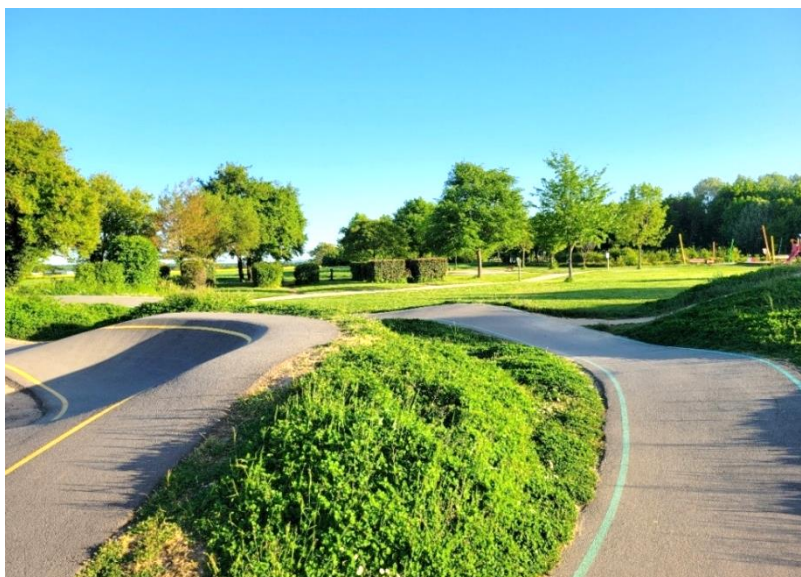


A noter que le parking de la Salle Polyvalente *André Jarrot* s'est vu équipé d'une borne de recharge permettant d'accueillir deux voitures électriques, avec une capacité qui va jusqu'à 22 KW.



Notre parc est promis à un bel avenir, le succès amenant le succès !

On peut imaginer sans peine que d'autres aménagements viendront s'ajouter et rendre Dracy et son parc encore plus attractifs !



Un agave en fleurs !

Dans le jardin de nos enfants, en banlieue bordelaise, un agave planté il y a une vingtaine d'années est entré dans son processus de floraison, un phénomène très particulier qui nous a incités à en savoir un peu plus sur cette plante exceptionnelle !

D'où cet article que nous vous proposons dans ce "Journal de Dracy" ...

M.C.C.



Fin mai, surprise, dans la nuit la tige florale est apparue, pour atteindre cinq mètres en trois jours !

La dernière photo a été prise fin juin.

L'agave, de la famille des Asparagacées comme les Yuccas, est une plante succulente originaire principalement du Mexique, très résistante à la sécheresse, reconnaissable à ses longues feuilles épaisses et pointues disposées autour d'un cœur central ; ces feuilles contiennent une grande quantité d'eau, ce qui permet à la plante de survivre pendant de longues périodes de sécheresse. Depuis des siècles, elle occupe une place importante chez les Mexicains, qui l'utilisent pour fabriquer des cordes, des tissus à partir des fibres de la plante et certains remèdes traditionnels. Elle est célèbre pour la production de boissons alcoolisées, comme la tequila et le mezcal. L'alcool est obtenu après la récolte du cœur de la plante cuit et mis en fermentation. Mais l'agave ne se limite pas à l'industrie des boissons. Son sirop, souvent utilisé comme alternative au sucre, connaît un succès croissant dans le secteur alimentaire. Il donne donc lieu à de nombreuses utilisations qui dépassent le cadre décoratif !

En botanique, l'agave est étudié pour sa capacité de résistance, sa croissance particulière et son importance écologique.

Il existe plus de 200 espèces d'agaves dans le monde. Certaines sont cultivées pour la production d'aliments, de boissons ou de fibres (par exemple, le sisal tiré de l'*Agave sisalana* avec lequel on fait des tapis), tandis que d'autres sont utilisées comme plantes ornementales dans les jardins secs et méditerranéens.

Le système racinaire de l'agave est peu profond, mais très étendu, il peut ainsi se développer dans des sols pauvres et rocaillieux.

L'une des caractéristiques botaniques les plus remarquables de l'agave est **sa floraison**. La plante est monocarpique, c'est-à-dire qu'elle ne fleurit qu'une fois et meurt après la floraison. Elle peut vivre plusieurs dizaines d'années, avant de produire une immense hampe pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur. Cette tige porte de nombreuses fleurs riches en nectar qui attirent les insectes. Après la floraison, la plante-mère meurt, laissant place à de jeunes pousses appelées rejets.

En botanique, l'agave est aussi connu pour son mode particulier de photosynthèse. Ce mécanisme permet à la plante d'ouvrir ses stomates pendant la nuit, afin de limiter les pertes d'eau durant la journée. Cette adaptation explique sa grande résistance en milieux désertiques.

En conclusion, l'agave est une plante remarquable, qui joue un rôle important dans l'économie, l'alimentation et la culture de plusieurs pays. Grâce à sa résistance et à ses nombreuses utilisations, elle représente une ressource précieuse pour l'avenir.

ASSOCIATIONS



TENNIS CLUB DE DRACY

Allée des Fougères www.tennis-dracy.fr



Au printemps, s'est déroulé le championnat *jeune par équipes*, deux équipes en division 2 ont participé : une 13/14 ans avec Charles et Pierre, qui a fini 1^{ère} de sa poule et une 15/18 ans, composée de Nathan, Arthur et Léonard, qui a terminé 3^{ème} de sa poule.

Le dimanche 19 avril, le bureau a organisé son 2^{ème} *Tournoi Multi-Chances Dames* 4^{ème} série, comptant pour le circuit régional "Femina Tour". Huit dames ont participé et disputé trois matchs en format court, dans une ambiance conviviale. La gagnante, Anne-Marie BOULÉ 30/1 (club de Crissey), participera à la finale en septembre sur les courts du lac Kir.

On peut noter une importante participation au championnat individuel cette année, avec de bons résultats pour Marie-Pierre RAVET (15/2), "championne 3^{ème} série de Saône-et-Loire", qui est qualifiée pour les phases finales régionales à Dijon.



notre championne 3^{ème} série de Saône-et-Loire



avec des matchs amicaux.

Des stages sont proposés aux jeunes et aux adultes pendant les vacances. La saison se clôturera par le tournoi habituel du Club, du 10 au 23 août.

Christophe LÉCRIVAIN, moniteur du Club, a organisé un tournoi interne pour les adhérents, qui a commencé en avril et se terminera par des finales début juillet, et un tournoi de double amical le dimanche 21 juin.

Le championnat de printemps par équipes s'est déroulé en mai, avec deux équipes Messieurs, une en 2^{ème} division et une en 4^{ème} division. L'équipe Dame évolue en régionale "BFC3".

La fin d'année de l'école de tennis est prévue pour le mercredi 17 juin,

Bel été à tous !

Bibliothèque de Dracy-le-Fort



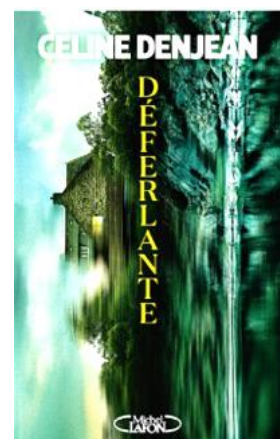
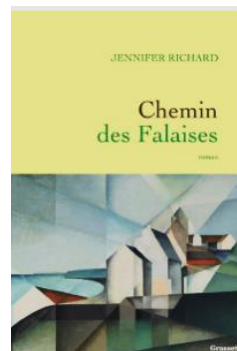
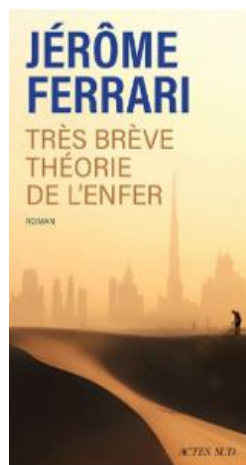
📖 Adulte 📖

Et si l'été était le moment idéal pour s'évader ...

Le vendredi 12 juin, une quarantaine de nouveautés ont été mises en circulation : romans, biographies, documentaires et polars.

Parmi celles-ci les romans de Tatiana de Rosnay, Jérôme Ferrari, Philippe Besson, Ulrika Lagerlof, Kathryn Stockett, Bernard Schlink, Marie Varella, Katherine Pancol, Virginie Grimaldi, Sophie Tal Men, Adam Weymouth (Prix Nicolas Bouvier 2026), Guillaume Musso, Fred Vargas, Mathilde Beaussault, Frédérique Molay, Bernard Minier et bien d'autres.

Quelques exemples ci-dessous :



Cet été, retrouvez vos auteurs préférés, découvrez-en de nouveaux ...

Pour mémoire, tous les prix de l'automne sont disponibles à la bibliothèque de votre village.

Belles vacances à tous et à très vite.

PENDANT LES VACANCES : la bibliothèque assurera des permanences les 1er, 8, 15, 22, et 29 juillet
Fermeture en août et reprise le mercredi 2 septembre 2026.

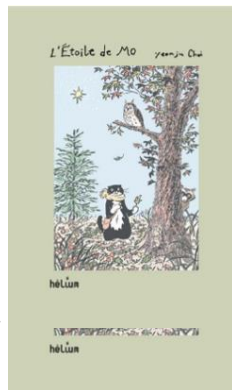
Jeunesse

En début d'année scolaire, les bibliothécaires ont présenté aux enfants de chaque classe, une sélection de 6 livres du Prix des Incorruptibles 2025/2026. En mai, ils ont pu voter pour leur livre préféré.

Voici les résultats à Dracy :



Maternelle Petits/moyens :
« Les biscuits à la carotte »



CP/CE1 :
« L'étoile de Mô »



CM2 :
« La tête dans le guidon »



Maternelle Moyens/grands :
« Une semaine chez Grrrand-père »



CE2/CM1 :
« La soupe à l'aventure »

Par nos présentations et animations, dans le cadre de ce Prix, mais également par nos permanences avec les scolaires tout au long de l'année, nous espérons avoir contribué à encourager la lecture auprès des enfants.

Nous nous préparons déjà pour la rentrée de septembre 2026 !

La prochaine sélection arrivera bientôt à la bibliothèque !!!

Nous souhaitons à tous les enfants et à leurs parents de très agréables vacances.

A noter que si vos enfants ne sont pas encore inscrits à la bibliothèque, c'est l'occasion en juin/juillet de devancer l'adhésion des enfants qui se fait habituellement à la rentrée (6 € par enfant l'année).

Adhésion annuelle pour une personne seule ou en couple : 16 €, prêts illimités.

En dehors des vacances d'été, les bibliothécaires vous accueillent toute l'année, adultes et enfants :

les **mercredis et vendredis de 16 H 30 à 19 H00.**

Téléphone aux heures d'ouverture : **03 85 44 31 23**

Mail : **biblio-dracy@orange.fr**

Les bibliothécaires



Site web catalogue en ligne = **<https://cbpt71-pom.c3rb.org>**

Sur ce site, vous aurez possibilité de consulter tous les livres des bibliothèques CBPT du département et si vous êtes adhérents à la bibliothèque de Dracy, d'avoir avec un mot de passe, exclusivement les ouvrages de votre bibliothèque et si vous le souhaitez, de les réserver.



YOGA POUR TOUS

Le samedi 25 avril, notre activité s'est enrichie d'un quatrième **atelier de trois heures de yoga**, au cours duquel notre professeur a décliné en mots puis en mouvements, un thème qu'elle avait choisi. Cette séance était basée sur la bienveillance avec nous-mêmes et envers les autres, les deux états étant liés.

En plus de notre cours hebdomadaire, nous avons pu en avoir un supplémentaire durant les vacances de février et de Pâques. Tout cela inclus dans notre cotisation annuelle.

Les cours sont suivis avec assiduité par la très grande majorité de nos membres, qui rattrapent volontiers une séance manquée en jonglant entre le lundi soir et le mercredi matin.

Comme chaque fin d'année, nous nous retrouverons à **l'étang Chaumont** pour une séance en plein air que nous apprécions tous. Puis nous partagerons en ce samedi 20 juin un pique-nique sur place.

Notre professeur part en stage tous les ans en juillet pour approfondir ses connaissances et nous apporter ainsi ses nouveaux acquis.

Nous terminerons notre année le **mercredi 1^{er} juillet** et les cours reprendront le **lundi 7 septembre**. Nous vous y attendons pour une reprise ou une découverte !

Les horaires sont toujours **9h30-12h00 à la salle polyvalente le mercredi** et **18h45-20h15 le lundi à l'école**. Munissez-vous d'un tapis de sol et d'une petite couverture pour le temps de relaxation. Un petit coussin est le bienvenu pour vous rehausser, si la position assise en tailleur est inconfortable !

Le bureau vous souhaite de belles vacances enrichissantes et reposantes.



Pour nous contacter par mail : yogapourtousdracy@gmail.com

Toutes les infos sont sur notre site : <https://yoga-pour-tous-dracy.jimdosite.com>



CLUB BLANC COULEUR

Le Club Blanc Couleur a le plaisir de vous présenter quelques photos de ses réalisations.



Les vacances estivales arrivent, et fin juin nous faisons une pause pour profiter de l'été.
Rendez-vous en septembre. Bel été à tous.



BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

En ce printemps, l'activité du **Bourgogne Bonsaï Club** bat son plein.

A côté de ses réunions bimensuelles de travail sur les arbres, le B.B.C. a participé à une animation dans l'immense jardinerie *Gamm Vert* à Beaune, pour répondre aux questions posées sur la maintenance et l'entretien des petits arbres.

Pendant tout un week-end, il a reçu Patrick BOSELLI (*Araki Bonsaï*) pour une formation sur la taille et la mise en forme des arbres.



Mais le B.B.C. était aussi présent aux *Foires aux Plantes* du Château de Pierre-de-Bresse et à la *Foire aux plantes rares* du Château de la Ferté.



← Foire aux plantes du Château de Pierre-de-Bresse (11 et 12 avril 2026)

Dans la magnifique cour intérieure du Château, sous un chapiteau de 12 m de long, nous avons pu exposer une soixante d'arbres qui ont su attirer l'attention de très nombreux visiteurs sur notre stand tout au long du week-end.

Foire aux plantes rares du Château de la Ferté (18 et 19 avril 2026) →

Dans le superbe parc du château, nous avons pu, sous un chapiteau de 36m², présenter au public une sélection de près de 80 des plus beaux arbres de nos membres.

La foire a bénéficié d'une affluence record pour cette édition 2026, plus de 17000 entrées sur deux jours, et nous avons su accueillir un très grand nombre d'entre eux.



Nous avons été honorés par la visite M. le Maire, Olivier GROSJEAN, qui a pu admirer le travail des membres. Ce travail a été largement plébiscité par le public, qui pour la deuxième année consécutive a attribué au BBC le Premier Prix.

CRAZY PATCH

"Crazy Patch" va bientôt terminer sa saison 2025-2026. C'est dans la sérénité (apportée par notre pratique du patchwork !) qu'une petite réunion s'est déroulée récemment pour nous permettre de convenir d'une sortie de "fin d'année".

Notre présidente Jeanne BAYOL nous a fait le plaisir de nous retrouver et nous a permis de passer un bon moment toutes ensemble.

Nous allons profiter de l'été pour trouver une idée originale de travail pour tout le groupe.

Bon été à tous et à la rentrée en septembre !





SOCIÉTÉ DE CHASSE



La Société de chasse est actuellement en sommeil. Deux bagues de chevreuils et deux de sangliers ont été attribuées.

Mais, mauvaise nouvelle : la taxe *participation au territoire* a quadruplé, passant de 91 € à 367 €, ce qui met à mal les finances de la Société.

Une clôture de 25 hectares a été posée. Une subvention nous sera attribuée, s'il n'y a pas de dégâts causés par les sangliers, et rien du tout s'il y a des dégâts.

Cette année, le lâcher de faisans à l'ouverture du petit gibier sera revu à la baisse, compte tenu de l'état des finances.

A bientôt.

QI GONG de l'ARC-EN-CIEL

Très belle année pour le Qi Gong. Les élèves studieux et appliqués m'ont supportée très gentiment toute l'année. L'ambiance des cours était super sympathique, ce n'était pour moi que du bonheur de partager cette passion pour le Qi Gong.

Le 6 et 8 janvier, nous avons tiré les rois autour de galettes et bu du cidre, bien entendu.

Nous fêterons la fin d'année par un repas les 16 et 18 juin.

Pour éviter une interruption de deux mois, je prévois quelques cours en juillet et août.

Impression des élèves à la question : qu'est-ce qui vous plaît dans la pratique du Qi Gong ?

- le fait de se poser, d'être à l'écoute de soi
- une paix intérieure, la sérénité, le calme
- un apport d'énergie
- le retour à plus de souplesse et d'équilibre
- la bienveillance dans le groupe
- le recentrage sur soi
- l'écoute de son corps
- le travail de la mémoire

Nota bene pour les personnes intéressées par cette pratique : vous pouvez me contacter

soit sur arcenciel.dracy@gmail.com soit au ☎ 06.14.14.13.14

en me laissant vos disponibilités, car j'espère pouvoir ouvrir un autre cours avec, bien entendu, l'accord de la Mairie. La rentrée est prévue dans la semaine du 7 au 12 septembre.

Dany-Claude TUETÉY, présidente

PÉTANQUE DRACYSIENNE

Cette saison, le club de Dracy évolue en 2^{ème} division du championnat des clubs vétérans, ce qui est difficile, avec un effectif réduit de joueurs. Les parties sont âpres et se jouent souvent sur des détails. Mais il faut prendre cela comme une bonne expérience. Et l'ambiance est toujours aussi bonne, entre joueurs ou clubs adverses.



Deux photos retraçant la rencontre avec Boucicaud, mardi 9 juin 2026.

Bonne pétanque à tous.

Club "les Amis de Dracy"

Le Club poursuit ses activités tranquillement. Nos après-midi se déroulent dans la bonne humeur, et se terminent par un goûter, pendant lequel nous discutons de choses et d'autres (jardinage, lecture, etc.).

Nous continuons nos rencontres jusqu'au mois de juillet et ferons une pause au mois d'août.

Le Club souhaite de bonnes vacances à tous et toutes.

Contacts Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50
Jocelyne MICHEL, secrétaire ☎ 06 22 28 50 14

UNE NOUVELLE SAISON ÉQUESTRE SE PRÉPARE AU MANÈGE DE LA TUILERIE

Le Manège de la Tuilerie prépare déjà la rentrée de septembre et annonce l'ouverture de ses inscriptions pour la saison 2026-2027.

Le centre équestre accueille cavaliers et cavalières de tous âges et de tous niveaux, du débutant souhaitant découvrir l'équitation au cavalier confirmé désireux de perfectionner sa pratique. Encadrés par une équipe passionnée, les élèves évoluent dans une ambiance familiale et conviviale, propice à l'apprentissage et au plaisir de partager des moments privilégiés avec les chevaux et les poneys.

Tout au long de l'année, le Manège de la Tuilerie propose des cours adaptés à chacun, ainsi que de nombreuses activités : stages pendant les vacances scolaires, passages de *galops*, concours et animations.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire dès maintenant, afin de réserver leur place et leur créneau pour la rentrée de septembre. Il reste quelques disponibilités pour les stages d'été, cela peut également être l'occasion d'essayer avant de s'inscrire !

Une nouvelle année sportive attend les passionnés d'équitation au *Manège de la Tuilerie* !

Pour tout renseignement complémentaire

ou pour organiser une visite des installations :

Manège de la Tuilerie
Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy-le-Fort

☎ 03 85 87 78 48

e-mail : manegetuilerie@gmail.com

humour

Être au bout du rouleau : Situation très peu confortable, surtout quand on est aux toilettes.

Facebook : Le seul endroit où tu parles à un mur sans être ridicule.

Porte-clefs : Invention très pratique qui permet de perdre toutes ses clefs d'un coup au lieu de les perdre une par une.

Où est donc mon Ricard : conjonctions de coordination.



Annonces paroissiales

Permanences à la maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry

☎/répondeur : 03.85.44.32.39.

du mardi au vendredi de 10h à 12h.

mardi, mercredi et vendredi de 17h à 18h30.

e-mail stsymphoriencc@yahoo.com

site internet : saintsymphorien.net

En juillet et août, la paroisse aura la joie d'accueillir de nouveau le père Wilson RAKOTONIRINA, prêtre de Madagascar.

Le 13 septembre à Givry : 10h30 messe d'installation du père Christophe JACQUINOT, nouveau curé de la paroisse Saint-Symphorien-en-Côte-Chalonnaise.

Messes anticipées du samedi soir

18h à Chalon à l'église de Saint-Jean des-Vignes

18h à Chalon à l'église de Notre-Dame de la Citadelle

18h à Chalon à l'église de Notre-Dame du Sacré Cœur

18h30 à St Rémy à l'église Ste Thérèse

Messes dominicales

9 heures dans différentes églises de la Paroisse :

le 12 juillet à Charrecey, le 19 à Dracy-le-Fort, le 26 à St-Mard-de-Vaux, le 2 août à Mellecey, le 9 à Notre-Dame de Mercurey, le 23 à St-Denis-de-Vaux, le 30 à St-Jean-de-Vaux, le 6 septembre à Russilly.

10h30 à l'église de Touches le 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois

10h30 à l'église de Givry le 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche du mois

Messes en semaine et rencontres (Mouvement des Chrétiens Retraités, Bible en tutoriels, chapelet, prière des mères ...), se reporter à l'affichage aux portes des églises ou sur les fiches paroissiales distribuées chaque dimanche.

Adoration eucharistique pendant l'été, le jeudi matin jusqu'à 12 heures.

Inscriptions catéchisme (2026-2027) :

à partir du 25 août à la maison paroissiale aux heures de permanence.

Eveil à la Foi pour les enfants de 4 à 7 ans - Caté CE2, CM1, CM2 - Professions de Foi pour les 6^{èmes} – "La Vie est Belle" pour les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}.

DATE À RETENIR

15 août, fête de l'Assomption : rassemblement à la Madone des Coudriers, rue de Caudroyes à Mercurey ; rendez-vous à 10 heures au pied de la Vierge, pour prier avant la procession vers l'église de Touches pour la messe.

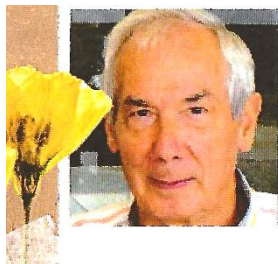
solutions des mots croisés

HORIZONTALEMENT : 1. Gorgères. 2. Inv (vin).
Tant. 3. LD. Gai. 4. BOBILLOT. 5. Eyug (Guye).
Lnu (nul). 6. Régalade. 7. Tes. User.

VERTICALEMENT : I. Gilbert. II. Ondoyée.
III. RV. Bugs. IV. Giga. V. Etal. Lu. VI. Raillas.
VII. En. Onde. VIII. Statuer.

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
1	G	O	R	G	E	R	E	S
2	I	N	V		T	A	N	T
3	L	D		G	A	I		A
4	B	O	B	I	L	L	O	T
5	E	Y	U	G		L	N	U
6	R	E	G	A	L	A	D	E
7	T	E	S		U	S	E	R

Carnet de deuil de notre cher secrétaire



Gilbert BOBILLOT est né le 17 novembre 1942 à Bergerac, où son papa travaillait pour *Creusot Loire* à la construction de ponts. Il passe ses premières années avec sa maman à Raissac d'Aude, dans les Corbières. Quand il a six ans, ses parents s'installent à Chalon, place de Beaune, puis à Bellevue. Sa sœur Joëlle naît en 1948, Maryse en 1952 et Marie-Line en 1955. Pendant ses années de collégien, il est pensionnaire et en gardera de mauvais souvenirs. Il poursuit son cursus à la "Prof", où il commence à pratiquer le basket, sport qui le passionnera tout au long de sa vie. Supporter de "L'Élan", il assistera à tous les matchs.

A 19 ans, il s'engage dans l'Armée de l'air où il restera trois ans jusqu'en 1964. De retour à Chalon, il travaille d'abord chez *Dell*, mais rapidement il entre à *Kodak Chalon*, qui embauche à cette époque. Il y fera toute sa carrière, jusqu'à sa retraite en 2002.

Gilbert rencontre sa future épouse Marie-Thérèse, lors d'un bal à Louhans, et ils se marient en janvier 1966. Nicolas naît la même année, et Véronique en 1969. Ils logent quelque temps aux Charreaux, près des parents BOBILLOT, avant de faire construire et d'habiter aux *Hauts de Dracy* en 1979.

Dès 1981, Gilbert entre à l' *Association Loisirs* qui vient de se créer. Il en sera le président de très nombreuses années et en 2025 il recevra la *Médaille d'honneur de la Commune* lors de la dissolution de cette même association.

A partir de 2005, il participe aussi au *Journal de Dracy*, en tant que membre et secrétaire très apprécié et plein d'humour (ses blagues du 1^{er} avril ne passaient pas inaperçues, et beaucoup ont même cru à la création d'un golf à Dracy !!!).

Adhérent assidu de la *Gym Volontaire*, où il a été longtemps le seul homme, il contribuait à la bonne ambiance par ses facéties. Il aidait aussi beaucoup son épouse très impliquée pendant une vingtaine d'années au Comité des Fêtes de Chalon, principalement pour les festivités du carnaval.



lors d'une randonnée Loisirs



A une époque où les concours publicitaires avaient un grand succès, il a été un passionné et il en a gagné un nombre incalculable, avec des lots comme des téléviseurs, des voyages (Kenya, Guadeloupe ...) et bien d'autres !

Avec Marie-Thérèse, Gilbert adorait recevoir famille et amis, et dans ces occasions il ne manquait ni d'humour, ni du sens de l'improvisation. Le couple était un habitué des Terrasses de Dracy. Danse et musique ont été leurs grandes passions, tout comme le jardinage pour lui.

Gilbert aimait aussi retrouver les copains d'enfance qu'il s'était faits lors de tous les mois d'été passés dans l'Aude chez ses grands-parents. Chacun était sensible à son empathie naturelle, il avait le don de mettre tout le monde à l'aise, d'un mot gentil, d'une plaisanterie bien placée, d'un regard complice.

En février 2026, le couple fêtait ses noces de diamant, mais Gilbert était déjà très fatigué, et la maladie allait l'emporter trois mois plus tard. Ses obsèques se sont déroulées en l'église de Dracy le 5 mai, en présence d'une assistance très nombreuse et émue.

Chaque membre du "Journal de Dracy" présente ses profondes condoléances à toute sa famille, et à ses petits-enfants chéris, Alexandre, Chloé, Baptiste et Anaëlle.

Les procès-verbaux ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou de la Municipalité. Les informations officielles sont sur <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du lundi 9 mars 2026 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Georges PAUCHARD, Dominique PETITJEAN, Marie-Claude PALMACE, Nicolas DUHAMEL, Nathalie BLACHON, Florian PARDON, Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Martial BEUGNET à Georges PAUCHARD, Nathalie SCHOUMACHER à Marie-Claude PALMACE, Jean-Bernard TUETEY à Dominique PETITJEAN, Denis VIGIER à Nicolas DUHAMEL, Thibaut COLIN à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Georges PAUCHARD.

Le Conseil accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : projet d'acquisition d'une partie de parcelle.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 3 février 2026

POINT N°2 : Présentation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Le CFU, résultat de la gestion financière de l'exercice 2025, fait apparaître les montants suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	2 028 774,85 €	1 326 855,10 €	3 355 629,95 €
	Recettes réalisées	695 223,88 €	1 506 136,84 €	2 201 360,72 €
	Reste à réaliser	82 013,74 €	-	82 013,74 €
Dépenses	Autorisation budgétaire	1 522 893,64 €	2 468 853,57 €	3 991 747,21 €
	Dépenses réalisées	683 106,19 €	1 090 377,42 €	1 773 483,61 €
	Reste à réaliser	349 543,02 €	-	349 543,02 €
Différences titres / mandats	Solde exercice	12 117,67 €	415 759,42 €	427 877,11 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 505 781,21 €	1 135 548,47 €	629 797,26 €
Solde ou résultat de clôture	Excédent/déficit (+/-)	- 493 663,52 €	1 551 307,89 €	1 057 644,37 €
Différence des 'restes à réaliser'	Restes à réaliser (+/-)	- 267 529,28 €	-	- 267 529,28 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	- 761 192,80 €	1 551 307,89 €	790 115,09 €

POINT N°3 : Affectation du résultat 2025

Constatant que le CFU fait apparaître un solde de restes à réaliser de 349 543,02 € en dépenses d'Investissement et un solde de restes à réaliser de 82 013,74 € en recettes d'Investissement, le Conseil décide d'affecter 761 192,80 € en réserve, afin de couvrir le déficit de clôture d'investissement, ce qui laisse 790 115,09 € en report à nouveau de fonctionnement.

POINT N°4 : Taux des taxes locales 2026

Compte tenu des incertitudes sur le contexte financier national, le Conseil souhaite maintenir la fiscalité communale identique aux exercices précédents et ne pas augmenter les taux d'imposition :

° Foncier bâti : 38,80% (18,72% de part communale et 20,08% de part départementale transférée)

° Foncier non bâti : 61,12%

° Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,86%

POINT N°5 : Budget primitif 2026

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2026 de la Commune par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, et adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 038 171,84 €	Dépenses : 1 836 598,38 €
Recettes : 2 038 171,84 €	Recettes : 1 836 598,38 €

Suite aux réunions des différentes commissions thématiques, le récapitulatif des investissements prévus pour 2026 s'établit ainsi :

BÂTIMENT	138 000 €
VOIRIES	267 000 €
ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE ET PATRIMOINE	168 000 €
CULTURE / VIE ASSOCIATIVE	7 000 €
JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	26 600 €
MATÉRIELS DU SERVICE TECHNIQUE	15 800 €
ÉQUIPEMENTS DIVERS	<u>70 000 €</u>
TOTAL	692 400 €

POINT N°6 : Location de terrains communaux (AE 64)

Une partie de la parcelle cadastrée AE n°64 est mise en location entre plusieurs administrés. Le loyer faisant l'objet d'une révision triennale, il convient de réévaluer les montants actuels de 64 €/an pour la parcelle AD n°57 et 234 €/an pour la parcelle AD n°58. Le Conseil décide de fixer le loyer pour une durée de 3 ans à 70 €/an pour la parcelle AD n°57 et à 240 €/an pour la parcelle AD n°58.

POINT N°7 : Acquisition d'une partie de parcelle

Vu le plan de division réalisé par le cabinet BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'acquisition de 230 m² de la parcelle située au lieu-dit "*La Benne*", rue du Moulin Madame, cadastrée B n°1080, au prix de 0,80 € le m², soit 184 €, hors frais notariés qui seraient à la charge de la Commune. L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée.

POINT N°8 : Délibération pour des demandes de subvention 2026 (Le Grand Chalon)

Le Conseil approuve la demande de subventions auprès du Grand Chalon pour les projets d'investissement suivants : acquisition d'un broyeur, installation de toilettes sèches dans la zone de loisirs, pose de néons led dans la Salle Polyvalente, création d'un abri à vélos au Groupe Scolaire.

POINT N°9 : Recrutement d'un agent contractuel

Le Conseil approuve la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 31h du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2027 inclus et le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C sur cet emploi.

POINT N°10 : Création d'emplois non permanents (Service Technique)

Le Conseil approuve la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28h du 1^{er} avril au 30 juin 2026 et un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet de 35h du 1^{er} avril 2026 au 31 mai 2027.

POINT N°11 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion ne s'est tenue depuis la dernière séance.

POINT N°12 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Thèmes abordés au Conseil d'Ecole du 5 mars

- Crédits alloués pour les fournitures (44,18 €/enfant en maternelle et 40,54 €/enfant en élémentaire)
- Crédits exceptionnels alloués pour 2025/2026 (3 495 €)
- Effectifs prévisionnels pour 2026/2027 (113 enfants : 43 en maternelle et 70 en élémentaire)
- Travaux envisagés dans le cadre du budget primitif 2026 (réfection de peintures pour la salle de classe n°2, création d'un abri à vélos, création d'un local à poubelles, travaux de plomberie, installation d'une borne wifi au périscolaire ...)
- Poursuite des différentes actions du projet d'école
- Plan de financement prévisionnel pour le projet de "*classe de mer*" à Saint-Pierre-Quiberon
- Fin de scolarité des CM2 : le C.C.A.S. leur offre une calculatrice et un baptême de l'air
- Perspective de 2 créneaux de facturation pour la garderie du soir (16h30-17h30 et 16h30-18h30)
- Bilan de l'*Association des Parents d'Élèves* et projet de manifestations.

→ Comité syndical du SMECSO – 24 février 2026

Le vote du budget 2026 a été repoussé au 10 mars prochain et aucune intervention de travaux pour 2026 n'est envisagée à Dracy-le-Fort.

Informations du Maire

- **Investissements communaux**

Au titre du *Fonds de Relance*, la Commune avait déposé auprès du Grand Chalon une demande de subvention concernant l'acquisition de 4 systèmes de vidéoprotection. La subvention attribuée s'élève à 5616,80 €. Le prestataire CITÉOS a achevé la mise en place des 4 nouvelles caméras et des paramétrages sont en cours, en lien avec la brigade de gendarmerie de Châtenoy-le-Royal.

- **Réhabilitation et sécurisation de la passerelle de l'Orbize**

Depuis le 12 janvier, plusieurs échanges entre les entreprises BLONDEAU et COVRE se sont tenus au sujet du traitement galva et thermo laquage des parties métalliques. Le programme initial de montage a été retardé et devrait débiter pour la partie métallique et bois en même temps, du 12 au 18 mars inclus. Le levage de la passerelle par l'entreprise CAYON pour installation définitive serait envisagé le 19 mars. Le Maire présente le travail réalisé par le SYDESL pour mettre en lumière le cheminement piétonnier et la passerelle. Une étude approfondie du projet permettra de juger de sa faisabilité.

- **Mise en application de la convention avec l'EIRAD**

Au cours de l'été 2025, il a été constaté une recrudescence de moustiques sur plusieurs secteurs de la commune. Face à cette nuisance et en l'absence de la prise d'un arrêté préfectoral en Saône-et-Loire, une convention a été signée avec l'EIRAD (*Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication*) en septembre 2025, pour permettre une solution technique, environnementale et participative. L'EIRAD procédera en 3 temps :

- ½ journée de formation théorique auprès des élus et agents communaux (après-midi du 27 avril) ;
- 3 journées de diagnostics terrain sur les espaces et bâtiments communaux, mais aussi chez les particuliers qui le souhaitent (du 28 au 30 avril inclus) ;
- ½ journée de restitution aux élus (après-midi du 21 mai).

Il en découlera des propositions d'actions à mettre en place aux différentes échelles. Une information a d'ores et déjà été diffusée sur *Panneau Pocket*, les affichages extérieurs et le *Dracy Infos* de mars.

- **Associations**

Remerciements pour l'octroi de subvention : La Prévention routière ; le Tennis Club ; la Bibliothèque.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. En février, 23 clients ont pu en bénéficier, soit en moyenne 5 clients par jour.

- **Document communiqué aux conseillers municipaux**

Rapport de présentation faite à l'occasion de la rencontre entre le Conseil Départemental et les communes du Grand Chalon, ainsi que celle de l'agglomération Beaune Côtes et Sud.

- **Intervention de Monsieur GROSJEAN**

"Avant de clôturer la séance qui sera la dernière de cette mandature, je tenais tout simplement à tous vous remercier chaleureusement pour votre engagement envers notre village et pour votre participation dans tous les projets menés depuis 2020, et pour certains d'entre eux depuis plus longtemps. Nous ne manquerons pas de nous revoir sous d'autres instances ou à d'autres moments. Merci à vous !"

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **dimanche 22 mars 2026 à 14h en Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire, Georges PAUCHARD

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du dimanche 22 mars 2026 – 14h09

Présents : Olivier GROSJEAN, Dominique PETITJEAN, Georges PAUCHARD, Nathalie BLACHON, Martial BEUGNET, Emmanuelle BAZIN, Florian PARDON, Elodie MAMESSIER, Jean-Bernard TUETÉY, Audrey GARNIER, Solenn GEINOZ, Denis VIGIER, Noémie GOUBET, Thibaut COLIN.

Excusé : Nicolas DUHAMEL avec procuration à Denis VIGIER.

Secrétaire de séance : Dominique PETITJEAN.

POINT N°1 : Installation du Conseil Municipal

Le Maire proclame le résultat des élections municipales et recueille l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil.

POINT N°2 : Élection du Maire

Sous la présidence de Jean-Bernard TUETÉY, doyen d'âge, le Conseil élit maire M. Olivier GROSJEAN.

POINT N°3 : Création des postes d'adjoints

Le Conseil approuve la proposition de créer trois postes d'adjoints et 2 postes de conseillers délégués.

POINT N°4 : Élection des adjoints

Au 1^{er} tour de scrutin, le Conseil élit Georges PAUCHARD, 1^{er} adjoint ; Dominique PETITJEAN, 2^{ème} adjointe ; et Martial BEUGNET, 3^{ème} adjoint.

POINT N°4 : Election des Conseillers Délégués

Au 1^{er} tour de scrutin, le Conseil élit Nathalie BLACHON, conseillère déléguée en charge des affaires financières ; et Florian PARDON, délégué en charge de la voirie et des réseaux électriques.

POINT N°6 : Charte de l' élu local

Les nouveaux conseillers prennent connaissance des 14 articles composant la Charte de l' élu local.

POINT N°7 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints ont été votées comme suit : 55,7% de l'indice majoré 830 (indice brut 1027) pour le Maire ; 21,4% de l'indice majoré 830 pour les Adjoints ; 10% de l'indice majoré 830 pour les Conseillers délégués.

POINTS N°8/9/10/11/12/13 et 14 : Délégation de signature au Maire pendant la durée du mandat

Le Conseil donne au Maire les délégations suivantes prévues par l'article L-2122-22 du Code des Collectivités Territoriales :

- **Alinéa 4** : *"prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"* et notamment *"pour tous les achats de fonctionnement et d'investissement en dessous de 100 000 € qui ont été prévus et provisionnés au budget"*.
- **Alinéa 6** : *"passer les contrats d'assurance, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes"* (nouveaux contrats, modification de contrat en cours ou annulation de contrat) pour les bâtiments communaux, les véhicules de service, le matériel technique, administratif et scolaire.
- **Alinéa 7** : *"créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux"*.
- **Alinéa 10** : *"décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros"*.
- **Alinéa 15** : *"exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues par ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal"*.

- **Alinéa 16** : *"intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants"* dans les cas suivants : recours en annulation (contentieux de l'excès de pouvoir) ; recours de plein contentieux (indemnisations, exécution des contrats ...) ; recours en référé (caractère d'urgence) ; contentieux au pénal (recherche de la responsabilité de la commune en tant que personne morale) ; contentieux administratif d'ordre fiscal ; contentieux devant le tribunal d'instance, de grande instance (baux privés, assurances, ...), le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes (contrat de droit privé...)"

- **Alinéa 27** : *"procéder, dans les limites fixées par le conseil, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou l'édification des biens municipaux"*.

POINT N°15 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Nicolas DUHAMEL, Georges PAUCHARD et Martial BEUGNET sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ; les trois suppléants sont Jean-Bernard TUETÉY, Denis VIGIER et Florian PARDON.

POINT N°16 : Désignation des délégués au Comité Syndical du S.Y.D.E.S.L.

Sont élus délégués au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire : Denis VIGIER et Florian PARDON, titulaires ; Martial BEUGNET, suppléant.

POINT N°17 : Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale

Sont nommés délégués locaux pour la mandature 2026-2032 auprès du C.N.A.S. : Olivier GROSJEAN, Maire, pour le collège des élus ; et Céline GARNIER, Secrétaire Générale de Mairie, pour le collège des agents.

Questions diverses

- Envoi dématérialisé des convocations du Conseil Municipal

Il sera appliqué pour les prochaines séances.

- Désignation des membres du Syndicat Mixte des Eaux du Sud-Ouest du Chalonnais

Sont nommés Olivier GROSJEAN, titulaire ; et Georges PAUCHARD, suppléant.

- Conseil Communautaire d'installation du Grand Chalon

Le Conseil d'installation du Grand Chalon se tiendra le mardi 7 avril 2026.

Documents distribués

- Liste des abréviations 2026 ;
- Liste des biens immobiliers de la Commune ;
- Organigramme du personnel communal ;
- Calendrier des prochaines séances du Conseil Municipal.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 avril 2026 – 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Dominique PETITJEAN, Georges PAUCHARD, Nathalie BLACHON, Martial BEUGNET, Emmanuelle BAZIN, Florian PARDON, Elodie MAMESSIER, Audrey GARNIER, Nicolas DUHAMEL, Solenn GEINOZ, Denis VIGIER, Noémie GOUBET, Thibaut COLIN.

Excusé : Jean-Bernard TUETÉY, avec procuration à Olivier GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Martial BEUGNET.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026

POINT N°2 : Désignation des membres des commissions communales

Affaires Financières	Pilotes : Olivier GROSJEAN et Nathalie BLACHON Denis VIGIER, Nicolas DUHAMEL, Elodie MAMESSIER et Jean-Bernard TUETÉY
Cadre de vie / Environnement	Pilote : Georges PAUCHARD Florian PARDON, Emmanuelle BAZIN, Noémie GOUBET, Solenn GEINOZ et Thibaut COLIN
Bâtiments / Voiries	Pilotes : Martial BEUGNET et Florian PARDON Denis VIGIER, Nicolas DUHAMEL et Thibaut COLIN
Culture / Vie Associative	Pilote : Dominique PETITJEAN Emmanuelle BAZIN, Solenn GEINOZ et Georges PAUCHARD
Jeunesse / Affaires Scolaires et Péricolaires	Pilote : Dominique PETITJEAN Audrey GARNIER, Nathalie BLACHON, Elodie MAMESSIER et Solenn GEINOZ

POINT N°3 : Élection des membres au Conseil Administratif du C.C.A.S.

Le Maire est de droit Président du Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil élit les 7 membres suivants : Dominique PETITJEAN, Martial BEUGNET, Audrey GARNIER, Florian PARDON, Elodie MAMESSIER, Jean-Bernard TUETÉY et Emmanuelle BAZIN.

POINT N°4 : Désignation des représentants au Groupement d'Intérêt Public ARNIA

Le Conseil désigne comme représentants de la Commune au GIP *Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle* : Olivier GROSJEAN, titulaire ; et Georges PAUCHARD, suppléant.

POINT N°5 : Redevance d'Occupation du Domaine Public réseau électricité (ENEDIS-RODP 2026)

Le Conseil donne l'accord d'émettre un titre exécutoire de 245 € comme redevance de la Commune.

POINT N°6 : Demande de subvention

Le Conseil approuve l'idée de solliciter une subvention relative à l'acquisition d'un véhicule pour le Service Technique, dans le cadre du Fonds de Relance de l'Investissement du Grand Chalon.

POINT N°7 : Projet d'acquisition d'une partie de parcelles (annule et remplace)

Le Conseil annule la délibération n°16 de la précédente séance et approuve l'intention de se porter acquéreur de 231 m² des parcelles situées au lieu-dit "*La Benne*", rue du Moulin Madame, et cadastrées B n° 1476 de 1 m² et B n° 1478 de 230 m², au prix de 0,80 € le m², soit 184,80 € hors frais notariés à la charge de la Commune.

POINT N°8 : Renouvellement d'équipements vétustes

Le Conseil approuve le projet de renouvellement de luminaires vétustes (91 points lumineux). Le plan de financement mentionné par le SYDESL le 19 février précise un coût estimatif HT de 51 281,17 € à la charge de la Commune.

POINT N°9 : Création de deux emplois saisonniers (jobs étudiant)

Afin d'assurer la continuité du service technique durant les congés, le Conseil approuve la création d'un emploi non permanent de 35h par semaine du 6 au 31 juillet 2026 et un autre du 3 au 28 août. Ces emplois sont destinés à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, titulaires d'une carte étudiante et/ou lycéen. Les horaires seront ceux du service technique, soit de 8h-11h30 et de 13h-16h30. Une visite médicale obligatoire sera réalisée par le médecin agréé du Centre de Gestion de Saône-et-Loire. Les rémunérations seront indexées selon la grille indiciaire du grade d'Adjoint Technique Territorial.

POINT N°10 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Lors de l'installation du Conseil Communautaire du 7 avril. Olivier GROSJEAN a été élu Vice-président en charge de l'administration générale, de l'accueil des gens du voyage et de l'aéroport. Au cours de la séance du 21 avril, Olivier GROSJEAN et Georges PAUCHARD ont été désignés respectivement membre titulaire et suppléant au sein du SMECSO.

POINT N°11 : Comptes rendus des autres représentations extérieures - aucune réunion.

Informations du Maire

- Investissements communaux

▪ Attributions de subventions

Plusieurs demandes de subventions ont été approuvées et notifiées : 9 487 € du Département, dans le cadre de l'Appel à Projets 2026, pour l'extension du déploiement de la vidéoprotection ; et 12 300 € du Grand Chalon, dans le cadre du Fonds de Relance, pour la création d'un garage-carport.

▪ Attributions de dotations 2026

Les prévisions de dotations de l'État à la Commune sont respectées et sont même excédentaires :

- Dotation de Solidarité rurale : 4 188 € attribués, soit 3 988 € de plus que la prévision 2026 ;
- Dotation élu local : 27 088 € attribués, soit 13 888 € de plus que la prévision 2026.

▪ Fiscalité 2026

Les bases fiscales ont été augmentées par la loi de finances de 0,7%. Bien que la Commune n'ait pas voté de hausse de sa fiscalité et qu'il n'y ait pas eu de DILICO (*Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales*) pour cet exercice, le coefficient correcteur est plus sévère (274 107 €) que celui de l'année précédente (268 169 €).

- Maintien de la 5^{ème} classe pour la rentrée scolaire 2026/2027

Dans le cadre de l'établissement de la carte scolaire pour l'année 2026/2027 et de la préparation de la prochaine rentrée, l'inspecteur d'académie a notifié la pérennisation de la 5^{ème} classe à titre définitif, grâce à la bonne attractivité du groupe scolaire, avec une estimation de l'accueil de 111 élèves.

- Poursuite du déploiement informatique au groupe scolaire "Les Crays"

Un premier plan "numérique à l'école" avait été lancé, axé sur la dotation de vidéoprojecteurs pour chacune des 4 classes et de tablettes pour les élèves des classes élémentaires. Avec l'interactivité enseignant/élève, les vidéoprojecteurs obsolètes ont été remplacés par des Tableaux et des Écrans Numériques Interactifs. L'entreprise *INFORGESTION* a été sollicitée pour fournir quatre nouveaux ordinateurs portables. Une demande de subvention a été déposée au titre du Plan Numérique 71.

- Bilan financier pour le séjour à Saint-Pierre-Quiberon du 29 mars au 3 avril

Le coût par famille s'élève à 223 € pour 1 enfant, 416 € pour 2 enfants et 594 € pour 3 enfants.

Recettes		Dépenses	
1 ^{er} versement des familles (sept.)	3 025 €	Transport	9 964 €
2 ^{ème} versement des familles (mars)	6 955 €	Séjour	29 378 €
Participation de la Mairie au transport	4 015 €		
Participation de l'APE	13 000 €		
Trousse à projets	1 500 €		
Coopérative, différentes ventes	1 152 €		
Subvention JPA	3 960 €		
Participation OCCE	200 €		
3 ^{ème} versement des familles (avril)	5 535 €		
TOTAL :	39 342 €	TOTAL :	39 342 €

- Début de la phase de diagnostics par l'EIRAD

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication a été mandatée pour réaliser des diagnostics, tant sur les secteurs communaux que dans les domaines privés. Le 27 avril, deux intervenantes ont apporté aux élus une formation théorique. Du 28 au 30 avril inclus, elles réaliseront des diagnostics de terrain sur les espaces et les bâtiments communaux, mais aussi chez les particuliers qui se sont fait connaître en Mairie. 29 administrés, répartis sur six secteurs, ont sollicité un diagnostic à domicile. Trois secteurs communaux feront l'objet d'une analyse spéciale. Des actions de mobilisation sociale seront prochainement mises en place à travers les différents supports de communication communaux.

- Installation de toilettes sèches dans la zone de loisirs

Face au succès grandissant du parc de loisirs et afin de préserver la ressource en eau, il a été décidé, dans le cadre du budget 2026, d'installer des toilettes sèches. L'entreprise SANISPHERE a été mandatée pour installer le modèle *SANILIGHT*. Facilement identifiable par sa forme triangulaire, il a été installé le

14 et 15 avril dernier à proximité du pumptrack et dans le champ de vision d'une des caméras qui couvre la zone. Ouvert de 9h à 20h en été et de 9h à 17h en hiver, il a un fonctionnement autonome en énergie, avec la pose d'un panneau solaire et selon un principe simple : la séparation des matières solides et liquides, combinée à un écosystème de traitement biologique.

- **Panneaux photovoltaïques du groupe scolaire – EDF Obligation d'Achat**

En 2024, la Commune a installé des panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire. Un contrat de rachat de l'énergie électrique a été signé par le Maire le 16 avril dernier, à ce jour en cours de signature par EDF OA pour facturation. EDF Obligation d'Achat a été créée pour assurer le service de gestion de l'Obligation d'Achat confiée à EDF (achat de l'énergie produite par les installations particulières à un tarif encadré).

- **Mise en service de la nouvelle borne de recharge électrique**

La nouvelle borne de recharge électrique installée sur le parking de la Salle Polyvalente a été mise en service et ouverte au public le 26 mars dernier. Il y a ainsi 2 bornes de 2 prises de recharge pour les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire communal.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. En mars, 9 clients ont pu en bénéficier, ce qui représente une forte baisse, liée à des problèmes récurrents de maintenance informatique.

- **Document disponible**

- o Rapport d'Activité 2025 du SDIS de Saône-et-Loire.

Le secrétaire de séance : Martial BEUGNET

Le Maire : Olivier GROJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mercredi 27 mai 2026 – 19h

Présents : Olivier GROSJEAN, Dominique PETITJEAN, Georges PAUCHARD, Nathalie BLACHON, Martial BEUGNET, Emmanuelle BEZIN, Florian PARDON, Elodie MAMESSIER, Audrey GARNIER, Nicolas DUHAMEL, Solenn GEINOZ, Denis VIGIER, Noémie GOUVET, Thibaut COLIN.

Excusé : Jean-Bernard TUETHEY avec procuration à Olivier GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Denis VIGIER.

Le Conseil accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : **tirage au sort des jurés d'assises - 2026**

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026

POINT N°2 : R.O.D.P. sur les ouvrages de distribution de gaz (GRDF-RODP 2026)

Le Conseil doit fixer le montant de la *Redevance pour Occupation du Domaine Public* par le réseau de distribution de gaz, en fonction du linéaire sur le domaine communal au 31 décembre de l'année précédente, grâce à un calcul fixé par décret ; décide de revaloriser ce montant chaque année, compte tenu de l'index ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index ; donne délégation au Maire de calculer chaque année le montant de la redevance ; fixe la redevance au titre de l'année 2026, en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice au 1^{er} janvier, soit une évolution de 35 par rapport au montant issu de la formule de calcul.

POINT N°3 : R.O.D.P routier et non routier sur les réseaux et ouvrages de télécommunication

Le Conseil doit fixer le montant des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications. La Commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux.

Le Conseil fixe la R.O.D.P aux montants "*plafonds*", actualisés au mois de janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01) :

RODP télécom Montants	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	49,11	65,49	selon permission de voirie	32,74
Domaine public <u>non</u> routier communal	1 637,14	1 637,14	selon permission de voirie	1 064,14

Le Conseil donne délégation au Maire pour qu'il calcule chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication et verse au SYDESL en année n la contribution à la mutualisation, calculée sur la base du montant de RODP encaissé l'année n-1. Le Maire rendra compte au Conseil de la redevance encaissée chaque année et de la contribution versée au SYDESL.

POINT N°4 : Renouvellement d'équipements vétustes

Le Conseil accepte le projet présenté par le SYDESL pour le renouvellement de l'éclairage public du cheminement piétons menant à la passerelle de l'Orbize ; donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à 22 050 € HT de travaux ; inscrit la contribution au budget.

Suite au recours concernant la non-adhérence du bois posé par l'entreprise COVRE, la MÉTALLERIE GAUVAIN a pris du retard dans l'installation de la partie grillagée et sécuritaire. Elle a été mandatée pour créer sur mesure un garde-corps en acier thermolaqué du même RAL que celui choisi pour les parties métalliques de la passerelle.

POINT N°5 : Attribution du marché de restauration scolaire

Une mise en concurrence a été organisée pour les trois prochaines années scolaires, avec les données quantitatives suivantes : 12 096 repas maximum par an, avec un nombre moyen de 84 repas par jour (31 maternelles et 53 primaires), 4 jours par semaine, 36 semaines par an. Offres reçues :

RPC : Prix unitaire du repas (sans distinction maternelles/primaires) : 3,53 € HT, soit 3,73 € TTC.

Coût global selon le nombre max. de repas pour l'année : 42 698,88 € HT, soit 45 118,08 € TTC.

BOURGOGNE REPAS : Prix unitaire du repas : 3,06 € HT en maternelle et 3,23 € HT en primaire.

API RESTAURATION : Prix unitaire du repas : 4,10 € HT en maternelle et 4,20 € HT en primaire.

SOGERES : Prix unitaire du repas : 3,40 € HT en maternelle et 3,60 € HT en primaire.

Le Conseil attribue le marché à l'entreprise API RESTAURATION pour les 3 prochaines années scolaires et autorise le Maire à signer le marché et les documents s'y rapportant.

POINT N°6 : Tarifs du Restaurant Scolaire (Rentrée 2026/2027)

Le Conseil fixe le prix des prestations de restauration pour l'année 2026/2027 à 5,81 € pour les élèves et 6,91 € pour les enseignants.

POINT N°7 : Tarifs de la Garderie Périscolaire (Rentrée 2026/2027)

Le Conseil fixe le prix des prestations de garderie périscolaire et du Projet d'Accueil Individualisé pour l'année 2026/2027 : 2,48 € pour la garderie du matin ; 2,67 € pour le P.A.I. ; 1,06 € pour la garderie du midi (13h15-13h45) ; et 2,40 € pour la garderie du soir (16h30-17h30).

POINT N°8 : Modification d'un bail rural

Un organisme associatif a émis l'hypothèse de créer sur la Commune une Unité Résidentielle pour adultes autistes en situation très complexe (UR TSA). Le Conseil autorise le Maire à contacter le porteur de projet et les institutions en charge de ce type d'infrastructures, afin d'examiner la faisabilité du projet et les modalités techniques et juridiques spécifiques à ce type d'établissement.

Le Maire se mettra aussi en relation avec le GAEC DU GRAND COPPIS qui exploite actuellement une partie de la parcelle envisagée (A n° 1058), d'où le besoin de modifier son fermage.

Il pourra solliciter un notaire pour modification du bail rural avec le GAEC DU GRAND COPPIS et signer tout document relatif au bail.

POINT N°9 : Tirage au sort des jurés d'assises - 2026

Les communes de plus de 1300 habitants doivent tirer au sort trois fois plus de noms que de jurés assignés, soit 3 noms pour 1 juré dans le cas de Dracy. Les personnes seront informées par courrier.

POINT N°10 : Adhésion au groupement de commandes du Grand Chalon

Le Grand Chalon propose à ses communes-membres de participer à un groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux. Peuvent être concernés, à titre d'exemple, les achats de formation du personnel en matière de bureautique et de sécurité, les fournitures administratives et de bureau, les produits d'entretien, les vêtements de travail et équipements de protection individuelle, le matériel d'éclairage public, les matériaux de construction, maintenances diverses, ... extincteurs, ascenseurs, chaudières, systèmes d'alarme. Outre la mutualisation des achats entraînant des économies d'échelle, le principe du groupement permet également de simplifier les démarches en confiant au coordonnateur l'organisation de la procédure de mise en concurrence. Le coordonnateur est la collectivité dont les besoins sont les plus importants en volume. Celle-ci sera chargée de la procédure d'attribution, aura à signer et notifier le marché, chacun des membres s'assurant de sa bonne exécution. Chaque membre s'engage à exécuter le marché à hauteur de ses besoins, tels qu'il les a préalablement déterminés. La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur. Le Conseil décide d'adhérer à un Groupement de commandes à caractère permanent portant sur des marchés ou accords-cadres entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon, ses communes-membres, leur CCAS, la Régie Autonome Personnalité des Arts de la rue, la Régie Autonome Personnalisée de l'Ecole Média Art, l'EPIC Office de Tourisme et l'EPCC Espace des Arts et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du Groupement.

POINT N°11 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon – aucune réunion.

POINT N°12 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Comité syndical du SMECSO – 7 mai 2026

Le nouveau bureau du SMECSO a été installé comme suit :

- ✓ Président : François BOISSIER (reconduit), élu de Saint-Mard-de-Vaux ;
- ✓ 1^{er} Vice-président : Michel COLOMBET, Maire de Jully-lès-Buxy (CCSCC) ;
- ✓ 2^{ème} Vice-président : Olivier GROSJEAN (reconduit), Maire de Dracy (Grand Chalon).

Informations du Maire

- Restitution des diagnostics par l'EIRAD

Du 28 au 30 avril dernier, deux intervenantes de l'EIRAD ont réalisé des diagnostics, tant sur les secteurs communaux que dans les propriétés privées. Il apparaît qu'il y a au moins un gîte larvaire dans chacun des lieux visités, ce qui confirme la présence du moustique tigre et du moustique japonais. Il est recommandé aux services municipaux, aux administrés, aux intervenants de la petite enfance comme à ceux du milieu économique, d'adopter des gestes simples pour éviter la prolifération du moustique, à savoir : vider, couvrir, ranger, curer, jeter et entretenir. Une liste des bonnes pratiques a été communiquée sur le *Dracy Info* de mai et sur le site internet de la Commune. Des actions devront aussi être menées concernant le fleurissement qui doit être adapté aux nouvelles conditions météorologiques, au sein du cimetière pour éviter la stagnation des eaux (couppelles et arrosoirs) et une vigilance devra être portée sur les cuves de récupération des eaux pluviales et sur le stockage du service technique. De nouvelles informations seront prochainement communiquées, afin de favoriser la mobilisation de tous. Un bilan sera rédigé par l'EIRAD. Aucune intervention de démoustication ne peut être prévue sans l'autorisation expresse de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), seule compétente pour la programmer dans des cas très précis (cas de dingue et de chikungunya).

- Attributions de subventions

Les demandes de subvention auprès du Grand Chalon dans le cadre du Fonds de Relance ont été acceptées et notifiées : 14 200 € pour l'installation de toilettes sèches dans la zone de loisirs ; 3 455 €

pour la construction d'un abri à vélos au Groupe Scolaire ; 2 000 € pour l'acquisition d'un broyeur par le Service Technique ; et 3 786 € pour la pose de luminaires LED dans la Salle Polyvalente.

- **Poursuite du déploiement de la vidéoprotection**

La Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal avait conseillé d'ajouter une nouvelle caméra rue du Moulin Madame, afin de couvrir toutes les entrées d'agglomération. L'entreprise CITÉOS a de nouveau été mandatée pour cette opération. Les demandes d'autorisation préfectorales ont été déposées et une sollicitation de raccordement auprès d'EDF sera effectuée.

- **Dépôt de la chasuble au trésor de la cathédrale d'Autun**

La sacristie de l'église de Dracy contenait une chasuble avec ses ornements (étole de clerc, manipule, bourse de corporal et voile de calice) datant du premier quart du XX^{ème} siècle, et inscrite au titre des *Monuments Historiques* par arrêté du 17 juin 2008. Pour permettre de la conserver dans des conditions optimales, une convention de dépôt a été signée entre la commune et l'Etat (D.R.A.C.), afin qu'elle puisse rejoindre le trésor de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun. Après plusieurs années de formalités avec la D.R.A.C., son départ de Dracy a enfin été programmé pour le 29 mai vers le Trésor de la Cathédrale d'Autun, où elle sera légèrement restaurée, avant d'être exposée au public.

- **Installation du nouveau Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Un nouveau Conseil d'Administration du C.C.A.S. a été installé le 5 mai. Les membres sont : Olivier GROSJEAN, Président ; Dominique PETITJEAN, Vice-présidente ; Martial BEUGNET, Audrey GARNIER, Florian PARDON, Elodie MAMESSIER, Emmanuelle BAZIN, Jean-Bernard TUETEY, Marie-Claude PALMACE, Christian WAGENER, Annie LEGRAND, Mireille MENAND, Patrick MARGUERITTE, Marie-Noëlle HOCQUET et Jean-Claude WURTZ.

- **Manifestations - Édition 2026 "Les Terrasses de Dracy"**

Les groupes retenus par le C.C.A.S. sont "MYSTERIES" le 5 juin et "ANYA" le 12 juin. La restauration rapide sera assurée par "C'EST DANS LA BOÎTE" (5 juin) et par "L'ÉPHÉMÈRE GOURMAND" (12 juin).

- **Milieu associatif** – remerciement de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Givry et ses environs pour l'octroi de subvention.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** (APC) - en avril, 16 clients ont pu en bénéficier.

- **Document disponible** - documentation d'ENEDIS à destination des élus.

COLLECTE DES DÉCHETS

Déchets ménagers : bac vert, le mardi matin

les mardis **30 juin ; 7, 14, 21 et 28 juillet ; 4, 11, 18 et 25 août ; 1^{er}, 15 et 29 septembre** (sortir la poubelle le **lundi soir**)

Recyclables : bac jaune, le mardi matin

les mardis **30 juin ; 14 et 28 juillet (avec le bac vert) ; 11 et 25 août (avec le bac vert) ; 8 et 22 septembre** (sortir la poubelle le **lundi soir**)

Pour tous les emballages (métal, cartons légers, briques, flacons, bouteilles en plastique, barquettes, pots de yaourt, films et sacs plastiques, et ... depuis le 2 mai, **tous les papiers**).

colonnes à verre (bouteilles et bocaux)

rue du Buet impasse Paul-Frédéric de Cardon
salle polyvalente zone artisanale de la Tuilerie

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

15 mn avant l'heure de la fermeture, il n'est plus possible d'accéder à la déchetterie.

Horaires d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

Une carte magnétique personnelle est nécessaire pour pouvoir accéder aux déchetteries.

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD , M^{me} PETITJEAN , M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*

Contactez le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Yves RICHARD
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Mireille RACINE
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Pascal RUBET
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Françoise MANGEZ
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong / Bonheur d'être	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY
Qi Gong de l'Arc-en-ciel	2025	Madame	Dany-Claude TUETÉY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : *mercredi et vendredi de 16h30 à 19h.* ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3
(ouverte tous les mercredis de juillet - fermée en août) réouverture le 2 septembre

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23
(fermée les samedis 25 juillet et 1^{er} août)

Agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 17h. ☎ 03 85 44 32 00 *(fermée 13 juillet et du 3 au 16 août)*

Levées du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

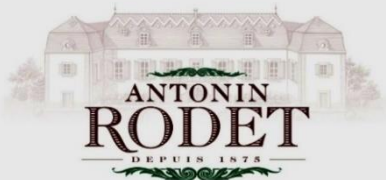
SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-R ^l ☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon) ☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence) composer le 17	Centre Antipoison (Lyon) ☎ 04 78 54 14 14
ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique ☎ 03 85 87 55 00
Pompiers ☎ 03 85 35 35 25 ou composer le 18	Ecole de Dracy ☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde composer le 15	SUEZ (Service des eaux) ☎ 09 77 40 84 62
ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences) ☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon ☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F. ☎ 03 85 41 36 37
Clinique S ^{te} Marie (Chalon) ☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (<i>Linky</i>) ☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins ☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F. ☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracys@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.
 18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

*Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
 rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy*



**ANTONIN
RODET**
DEPUIS 1878

55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

HORAIRES D'OUVERTURE

- Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
- Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
- Juillet/Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h



**DOMAINE GIVRY
DELIANCE**

24, Le Buet
71640 Dracy-le Fort

Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com



DOMAINE DE CARDON

dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58

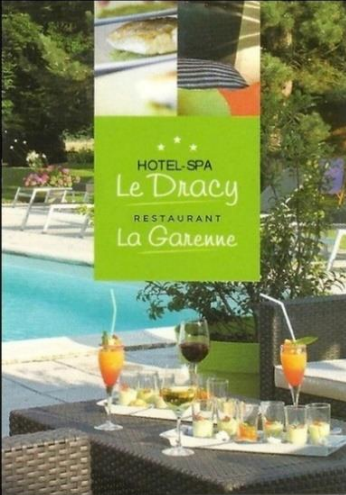


**MOREY
TRAITEUR**

www.morey-traiteur.fr

Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal
03 85 87 83 36

*Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne*



**HOTEL-SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne**

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

18 place d'armes, 71640 GIVRY



**LA TABLE
DE GIVRY**

RESTAURANT

03 85 44 54 31
latabledegivry@gmail.com
<https://latabledegivry.com>



Chez Kate
Chambre d'hôtes - Gîte
Bourgogne Côte Chalonnaise



WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort
Tel: 03 85 94 14 85

**Carrefour
market**



24/24 location de véhicules Services Drive

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30
Tél. 03 85 87 72 25

Avenue du Général de Gaulle - ZAC de Maupas CHÂTENAY-LE-ROYAL

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES




Isabelle VLAMINCK
Agent Commercial (E.I.)
RSAC N° 921 611 091

NESTENN CHALON-SUR-SAÔNE
37A rue d'Autun
71100 Chalon-sur-Saône
T 03 85 90 85 90
P 06 32 33 04 59
i.vlaminck@nestenn.com
chalon-sur-saone@nestenn.com
www.nestenn.com



NEVRAT
ACHETER | VENDRE | INVESTIR
JE VOUS GUIDE À CHAQUE ÉTAPE.

PLUS DE 15 ANS
D'ANCIENNETÉ SUR LA CÔTE CHALONNAISE

Karine BERT
06 07 76 95 79
43 Rue de la République, 71640 GIVRY
K.BERT@NEVRAT-IMMOBILIER.FR



Manège de la Tuilerie
Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com

*Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!*



71KART
Circuit en salle
5 ZA LA TUILERIE
71640 DRACY-LE-FORT
RESERVATIONS AU 03.85.87.70.24
kart71.com
Suivez-nous:  @kart71_chalon  kart71



DEVIS GRATUIT

SARL JARDICLEAN

Paysagistes
06 50 19 32 31
06 31 94 71 04



SIMONATO
ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
TAILLE DE PIERRE
03 85 48 45 00
Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY-le-FORT
simonato@entreprise-simonato.com
www.entreprise-simonato.fr



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers
Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
l laurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

AD CARROSSERIE DESPREY

DESPREY AUTOMOBILES

03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE

Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr

Organisation complète des obsèques et marbrerie
64A route d'Autun 71640 Dracy-le-Fort.

Mansuy
Funéraire
POMPES FUNÉBRES

tel: 03 85 91 32 93 mail: pfdracy@mansuyfuneraire.com
Site internet : www.mansuy-funeraire.com



Plan de Dracy-le-Fort -- 71640--- 01 2024b aa

*Journal de Dracy-le-Fort
non contactuel*

